

COMMUNE DE LABEGUDE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU JEUDI 10 NOVEMBRE 2022**

L'An deux mille vingt-deux, le jeudi 10 novembre à 20 heures, dans le lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de la Commune, s'est réuni en session ordinaire, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur PONTHER Jean-Yves, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de la Convocation : 28 octobre 2022

Présents : Mmes BERNARD-MARTINEZ Nathalie, BRUNEL Isabelle, GRASSET Geneviève, SUCHON Emilie, HUOT Michèle et Mrs DURAND Gérald, GROS Cyril, PONTHER Jean-Yves, VERNET David

Excusés et procurations : Mme CONSTANT Michèle à Mme GRASSET Geneviève, Mme DUCHAMP Cécile à Mme BERNARD-MARTINEZ Nathalie, Mme TAULEIGNE-DESPLANCQUES Lise à Mme SUCHON Emilie, M. BESSON Jonathan à M. GROS Cyril, M. GOSSE Pascal à M. DURAND Gérald, M. VOLLE Jean-Luc à M. VERNET David

Secrétaire de Séance : M. VERNET David

N° 45/2022

OBJET : ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE
TRAVAUX DE VOIRIE ET RESEAUX

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L2121-29,

Vu le code de la commande publique,

Considérant que le marché attribué en 2020, pour la réalisation des travaux de voirie prend fin prochainement,

Le maire propose de faire préparer une nouvelle consultation, en vue du programme de travaux suivant : **Travaux neufs et de modernisation de voirie 2023-2025.**

Les modalités du nouveau marché seraient les suivantes :

- sous forme d'accord-cadre à bons de commande,
- marché mono attributaire,
- durée du marché : 1 an, renouvelable 2 fois

Les montants minimum et maximum définis par le marché seraient les suivants :

- sans montant minimum
- avec un montant maximum de 100 000.00 € HT par an soit 300 000 € HT pour la durée totale du marché.

Il est précisé que la procédure de préparation du marché, la publication et l'analyse des offres sera portée par le service commun Marchés Publics, de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas, dans le cadre de l'adhésion de la commune de Labégude à ce service par délibération du 17/01/2022.

Où l'exposé du Maire, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise le maire à faire préparer et publier la consultation telle que présentée,
- indique que le choix de l'attributaire sera soumis à une délibération ultérieure du Conseil Municipal sur présentation du rapport d'analyse des offres.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme.
Le Maire,



Jean-Yves PONTHER